

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 OCTOBRE 2016

0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposée par Alexis Robitaille-Duclos

Appuyée par Camille Frappier

Adoptée à l'unanimité

0.2 Praesidium

Que Claudia Cachay-Osorio et Krystel-Gail Smith soient respectivement animatrice et secrétaire de l'Assemblée générale.

Proposée par Alexandra Vaillant

Appuyée par Alexis Robitaille-Duclos

Adoptée à l'unanimité

0.3 Ordre du Jour

Que l'ordre du jour se lise comme suit:

0. Procédures d'ouverture
 - 0.1 Ouverture
 - 0.2 Praesidium
 - 0.3 Ordre du jour
 - 0.4 Lecture et adoption des procès-verbaux
 - 0.5 Avis de motion
1. Élections partielles
2. Plan d'action et positionnement politique
3. Procédures de fermeture
 - 3.1 Questions à l'exécutif
 - 3.2 Varia
 - 3.3 Levée

Proposée par Camille Gagné

Appuyée par Émile Forcione

Adoptée à l'unanimité

0.4 Lecture et adoption des procès-verbaux

Que l'on adopte le procès-verbal de l'Assemblée générale du 13 septembre 2016.

Proposée par Daniel Roy-lamontagne

Appuyée par Samy Cheballah

Adoptée à l'unanimité

0.5 Avis de motion

Que l'on modifie l'annexe D – Organismes des Statuts et règlements de la SOGÉÉCOM pour que la mention « Comité Otaku » soit remplacée par « Club Otaku ».

Déposée par Linna Lim

1. Élections partielles

Que l'on tienne des élections partielles pour les conseils exécutifs de la SOGÉÉCOM, de la Radio Étudiante et du Journal Étudiant.

Que les candidats et candidates aient droit à un temps de présentation de 1 minute par personne

Que le temps des présentations soit suivi d'une période de questions et réponses de 20 minutes.

Que le vote se tienne par main levée, sans la présence des candidates ou candidats pour le vote sur leur poste.

Que Nastaran Daniali et Marie-Pier Béland soient respectivement présidente et secrétaire des élections.

Proposée par Alexis Robitaille-Duclos

Appuyée par Alexandra Vaillant

Adoptée à l'unanimité

Délégué.e à l'animation culturelle (1 poste)

Candidature spontanée d'Alexandra Vaillant

Adoptée à l'unanimité

Adjoint.e à l'animation culturelle (2 postes)

Candidature spontanée d'Alexandre Elabiad

Adoptée à l'unanimité

Candidature spontanée de Louis-Émile Lalonde

Adoptée à l'unanimité

Délégué.e à l'interne (1 poste)

Candidature spontanée de Samy Cheballah

Adoptée à l'unanimité

2. Plan d'action et positionnement politique

Considérant que la politique actuelle concernant les absences pour une fête religieuse exige que l'étudiant ou l'étudiante avertisse son ou sa professeur.e au plus tard au deuxième cours de la session et que le ou la professeur.e peut refuser d'offrir un accommodement ;

Considérant que la nouvelle proposition de Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) maintient la même politique ;

Considérant que cette politique n'est généralement pas écrite dans le plan de cours, ni annoncée par le ou la professeur.e et que les étudiants et étudiantes concerné.e.s découvrent généralement en cours de session qu'il est « trop tard » pour demander une absence justifiée ;

Considérant que cette politique n'oblige en rien le ou la professeur.e à accepter la demande de l'étudiant ou de l'étudiante et que cela laisse beaucoup de place au « cas par cas » et à l'arbitraire;

Considérant que les principales fêtes chrétiennes sont des fêtes nationales, ce qui permet aux étudiants et étudiantes chrétiens et chrétiennes de participer pleinement à ces célébrations, alors que les étudiants et étudiantes d'autres confessions peuvent être pénalisé.e.s si ils ou elles s'absentent pour les mêmes raisons;

Que la SOGÉÉCOM demande la création d'une « banque » de 4 journées par année dont peut se prévaloir un étudiant ou une étudiante pour participer aux célébrations de la religion à laquelle il ou elle adhère;

Qu'en ce sens, si une évaluation est prévue cette journée-là, qu'elle soit reprise selon les modalités de la politique actuelle de reprise d'évaluation:

Que cette politique s'applique uniquement pour les fêtes importantes de religions reconnues;

Que ces journées puissent être utilisées aux conditions suivantes :

L'étudiant ou l'étudiante doit aviser en début de session son ou sa professeur.e des absences prévues durant la session;

Dans le cas de fêtes dont la date est variable, l'étudiant ou l'étudiante doit tout de même aviser le ou la professeur.e en début de session de la période approximative où aura lieu la fête (à 2 ou 3 jours près), puis confirmer la date exacte de son absence au moins 48h à l'avance;

Que cette politique et ces modalités soient inscrites dans les plans de cours et mentionnée en classe par le ou la professeur.e afin que les étudiant.e.s puissent s'en prévaloir.

Proposée par Fatima Azzahra Bahi

Appuyée par Alexis Robitaille-Duclos

Adoptée à majorité

Que la SOGÉÉCOM finance les coûts légaux encourus dans le cadre de la résolution de la plainte liée au CÉPROCQ¹, jusqu'à concurrence de 5000\$;

Que ces fonds soient utilisés uniquement si 1) toutes les autres méthodes ont échoué et si la personne n'est pas admissible à l'aide juridique.

Proposée par Samuel Villanove

Appuyée par Alexandra Vaillant

Adoptée à l'unanimité

Considérant que tout collègue se doit d'offrir aux étudiants et étudiantes un environnement accueillant et paisible, propice au travail intellectuel et à l'apprentissage;

Considérant que les étudiants et étudiantes disposent à la bibliothèque du collège de ce type d'environnement, favorable aux études;

Considérant qu'en 2012, les heures de fermeture de la bibliothèque étaient établies à (23h) et qu'elles n'ont cessé d'être coupées depuis;

Considérant que les heures de fermeture de la bibliothèque du collège ont été réduites à 18 heures du lundi au vendredi;

Considérant que ces heures de fermeture ont pour conséquence de priver l'accès aux étudiants et étudiantes de ce lieu d'étude privilégié, au moment où ils-elles en ont le plus besoin, c'est-à-dire après les heures de cours.

Que la SOGÉÉCOM planifie au cours de la session une période de « Read-in » dans la bibliothèque, après les heures de fermeture de celle-ci, en tant que moyen de pression pour militer en faveur d'une prolongation de ses heures d'ouverture.

Que l'on rappelle que les politiques d'austérité gouvernementales continuent d'avoir un impact réel sur la condition étudiante et qu'en ce sens, on dénonce les coupures budgétaires en éducation imposées par le gouvernement libéral et qui affectent directement les services aux étudiants et étudiantes.

Proposée par Michel Nguyen

Appuyée par Camille Gagné

Adoptée à l'unanimité

1 Centre d'études des procédés chimiques du Québec – Collège de Maisonneuve

Considérant que le Collège dispose d'une politique contre le harcèlement et la violence, mais n'a aucune politique contre les différentes formes de discrimination qui peuvent subvenir au sein du Collège;

Considérant que les étudiants et étudiantes qui voudraient porter plainte se trouvent ainsi dirigé.e.s vers des ressources inappropriées pour leur situation ou placé.e.s devant l'absence de recours à l'interne;

Considérant que cette situation semble justifier dans certains cas l'inaction du Collège face à des étudiants et étudiantes qui estiment avoir vécu de la discrimination;

Que la SOGÉÉCOM travaille à mettre en place une politique contre les différentes formes de discrimination au Collège.

Proposée par Fatima Azzahra Bahi

Appuyée par Camille Frappier

Adoptée à majorité

Considérant que la formule du revenu minimum garanti dépasse la simple aide aux plus démunis.e.s;

Considérant l'importance de la dignité et du droit à un « niveau de vie décent »;

Considérant que le revenu minimum garanti est autant revendiqué par la droite que par la gauche;

Considérant l'étude menée par l'IRIS² sur trois figures existantes d'un revenu minimum garanti (dont une au Canada) et qui en ressort les faits suivants : favorise une liberté de choix, favorise le temps consacré à des tâches non rémunérées, mais socialement importantes (soins des enfants, éducation) diminue le taux d'absentéisme scolaire, augmente le taux de diplomation, facilite l'accès aux médecins et aux médicaments, diminue le taux d'accidents et des problèmes de santé mentale;

Considérant l'importance de réfléchir à l'amélioration du filet social et aux mesures à prendre pour assurer non seulement un revenu décent en regard des besoins de base, mais également la dignité de tous et de toutes;

Que la SOGÉÉCOM se position en faveur du revenu minimum garanti.

Qu'en ce sens, l'idée d'un revenu minimum garanti décent en regard des besoins de base soit défendu par la SOGÉÉCOM.

Que le revenu minimal garanti ne s'opère pas au détriment de l'accessibilité à des services publics gratuits et de qualité et des mesures sociales complémentaires au revenu minimal garanti.

Proposée par Daniel Roy-Lamontagne

Appuyée par Camille Frappier

Proposition de question préalable

Proposée par Renaud Boisvert

Appuyée Gabriel Collin

Adoptée à majorité

Retour sur la proposition principale :

Que la SOGÉÉCOM se position en faveur du revenu minimum garanti.

Qu'en ce sens, l'idée d'un revenu minimum garanti décent en regard des besoins de base soit défendu par la SOGÉÉCOM.

Que le revenu minimal garanti ne s'opère pas au détriment de l'accessibilité à des services publics gratuits et de qualité et des mesures sociales complémentaires au revenu minimal garanti.

2 Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.

Adoptée à majorité

(Pour : 22 ; Contre: 17 ; Abstention : 21)

Considérant que la source était un lieu de ressourcement, de calme et de respect pour les étudiantes et les étudiants de toutes origines, religion et spiritualités ;

Considérant que ce lieu sert autant à étudier et faire du yoga qu'à méditer ou prier et qu'on continue à stigmatiser ce lieu comme étant seulement utilisé par la communauté musulmane ;

Considérant que la raison principale de la fermeture de ce lieu est la pression médiatique biaisée et xénophobe imposée par des journalistes mal informé.e.s qui l'on appelé « la mosquée cachée de Maisonneuve » et la volonté du Collège de « préserver son image » ;

Considérant que le Collège a amplement la capacité d'intervenir au cas pas cas dans l'éventualité où s'exercerait une forme de prédication ou de la discrimination en ce lieu et qu'à cet effet il est injuste de priver l'ensemble de la communauté étudiante d'un lieu précieux de ressourcement et de paix au sein du Collège ;

Considérant que les étudiants et étudiantes continuent d'utiliser ce lieu malgré tout et que sa «fermeture » ne s'est appliquée que par le retrait des décorations invitant au respect et au calme ;

Considérant que dans les derniers temps, certains étudiants et certaines étudiantes ont été interrompu.e.s dans leur prière et parfois expulsés par la sécurité.

Que la communauté étudiante de Maisonneuve se positionne en faveur de la réouverture de la Source;

Que l'on invite à la réappropriation par les étudiantes et étudiants de la Source en invitant notamment à redécorer ce lieu de façon respectueuse;

Que l'on encourage le partage culturel et l'ouverture d'esprit au sein de ce lieu et de tout le Collège.

Proposée par Camille Gagné

Appuyée par Samy Chaballah

Adoptée à majorité

Que l'on retourne au point 1. Élections partielles pour l'élection du/de la délégué.e au conseil d'administration du Collège pour le secteur pré-universitaire.

Proposée par Camille Gagné

Appuyée par Alexandra Vaillant

Constatation du quorum (14h)

Perte du quorum - Fin de l'assemblée

3. Procédures de fermeture

3.1 Questions à l'exécutif

3.2 Varia

3.3 Levée